

Décision n° D2019_023

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Considérant qu'à la suite d'un incendie survenu en décembre 2018, le parking loué auprès de la Société Vinci Park CGST, depuis le 1^{er} janvier 2015, situé 56 rue de la convention à La Courneuve est désormais inaccessible et n'est toujours pas ouvert au public pour des raisons de sécurité,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services départementaux installés dans un immeuble sis 72 à 76 rue de la Convention à La Courneuve, il y a lieu de trouver un nouveau parking, sécurisé, offrant 23 emplacements de stationnement,

Considérant que l'Office Public Seine-Saint-Denis Habitat possède dans son patrimoine 23 emplacements de stationnement, situés dans un parking en sous-sol, sis 60 rue de la Convention à La Courneuve, proche des services précédemment cités et qu'il accepte de les louer au Département,

décide



Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190626-D2019_023-AR

- de conclure le contrat de location de places de stationnement, dont projet ci-annexé, avec l'Office Public Seine-Saint-Denis Habitat dont le siège social se situe, 10 rue Gisèle Halimi à Bobigny, pour 23 emplacements de parking référencés 122 à 153 sis 60 rue de la Convention à la Courneuve affectés au fonctionnement des services départementaux installés 72 à 76 rue de la Convention.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190626-D2019_023-AR